

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DU DOUBS
 CANTON : BAVANS
 COMMUNE : BAVANS (25550)
 N° INSEE : 25048

Tampon Sous-préfecture

N° 56/2019

Nos réf. : AT/HT/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

SOUS-PREFECTURE

23 OCT. 2019

MONTBELIARD

<p>DATE DE CONVOCATION : 30/09/2019</p>	<p>L'an deux mil dix neuf le dix octobre à vingt heures,</p>
<p>DATE D’AFFICHAGE : 10/10/2019</p>	<p>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Agnès TRAVERSIER, Maire</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS :</p> <p><i>En exercice : 27</i> <i>Présents : 21</i> <i>Votants : 25</i> <i>Ayant donné procuration : 4</i> <i>Absents excusés : 2</i> <i>Absent : 0</i> <i>Exclu : 0</i></p>	<p><i>Étaient présents :</i> TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, GRISEY David, LIPSKI Jean-Pierre, MORANDINI-HENRICI Séverine, VILMINOT Pascal, MULLER-FRAS Stéphanie, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, NOIROT Catherine, PLANÇON Aurélie, GLAB Grégory, GROSJEAN Aline, MERAUX Jocelyne, CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie, MORASCETTI Élisabeth, LOUYS Jean-Pierre, HERGAS Jasminska.</p> <p><i>Était représentés :</i> BORNE Aurélien, LALLAOUA Nora, GORGULU Alpay, ADDE Patrick.</p>
<p>OBJET :</p> <p><i>Convention d’éditions Revue municipale 2020-2022</i></p>	<p><i>Procurations données :</i> BORNE Aurélien a donné procuration à DURY Bernard, LALLAOUA Nora a donné procuration à JELIC Céline, GORGULU Alpay a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, ADDE Patrick a donné procuration à LIPSKI Jean-Pierre.</p> <p><i>Absents excusés :</i> SEGAUD Grégoire, DELMARRE Véronique.</p>
<p>RÉSULTAT DU VOTE :</p> <p>- <i>Pour : 25</i> - <i>Contre : 0</i> - <i>Abstention : 0</i></p>	<p>Aline GROSJEAN est nommée secrétaire de séance.</p>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention**, autorise Madame le Maire à signer la convention d’édition gratuite 2020 renouvelable deux fois, entre la Commune et la Société COM’UNE sise à Rognes (13) concernant la revue municipale annuelle, en 1 900 exemplaires.

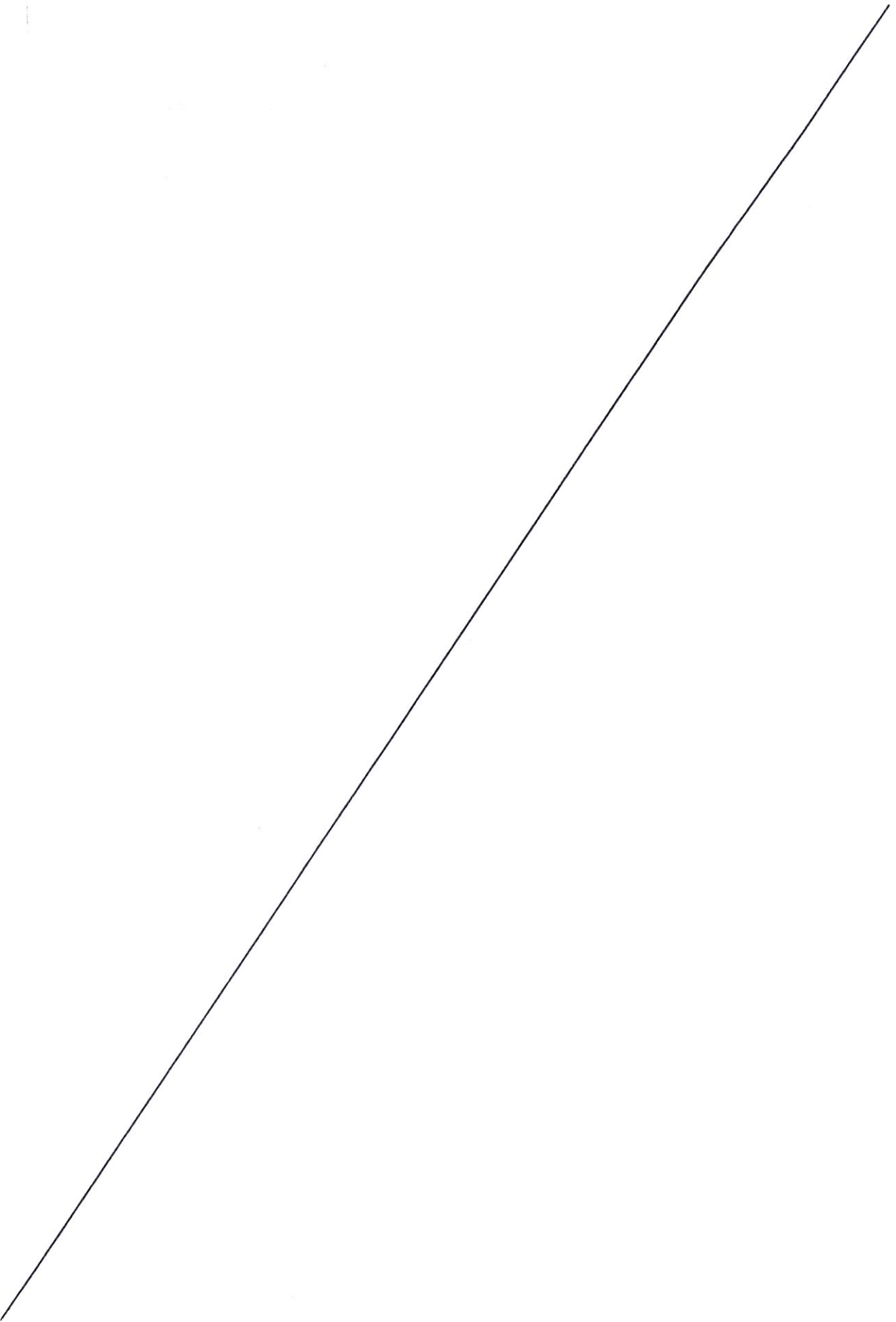
Fait et délibéré à Bavans, le 10/10/2019
 Ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour extrait conforme

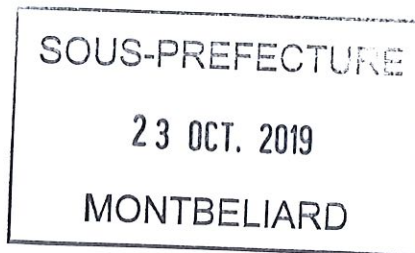
DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
 Transmise à la Préfecture le 10/10/2019
 Publiée le 10/10/2019.....
 DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire



[Signature]





REVUE MUNICIPALE de BAVANS - 25550

CONVENTION D'EDITION GRATUITE

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- D'une part, LA MAIRIE DE BAVANS 25550, dit le Prescripteur.
Représentée par Madame Agnès TRAVERSIER, Maire.
- D'autre part, la Société COM' UNE - 560, route de Lambesc - 13840 - ROGNES.
Représentée par Monsieur Christian TAILLARD, Gérant.

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

1. Le Prescripteur décide d'éditer UNE REVUE MUNICIPALE dont il confie la réalisation exclusive à COM' UNE pour ~~trois éditions annuelles.~~ *une édition annuelle renouvelable deux fois.*
2. COM' UNE s'engage à prendre entièrement à sa charge les frais d'édition : composition, montage, impression, livraison. Le financement sera assuré par la vente d'espaces publicitaires dont COM' UNE à la charge de réunir la clientèle.
3. Caractéristiques techniques de la publication :
 - Type : REVUE MUNICIPALE
 - Périodicité : ANNUELLE
 - Format : 21x29.7 cm. fermé
 - Impression : Quadrichromie, couverture papier 250 gr. brillant, intérieur papier 90 gr.
 - Tirage : MILLE NEUF CENT exemplaires.
4. Le Prescripteur s'engage à fournir à COM' UNE :
 - une lettre accréditive en trois exemplaires
 - la liste de ses fournisseurs
 - les documents nécessaires à la réalisation de la publication commandée.
Lesdits documents (textes, dessins, photographies ...) devront être libérés de tout droit de reproduction.
5. COM' UNE adresse au Prescripteur, avant impression, une épreuve complète de la publication commandée. Cette épreuve, après correction, doit être retournée avec la mention "bon à tirer" dans un délai de 5 jours.
6. COM' UNE assume l'entière responsabilité commerciale et administrative de l'édition et réalise à ses frais :
 - les "Bons à Tirer" publicitaires, adressés aux annonceurs
 - l'envoi, à parution, d'un exemplaire de la publication à chaque annonceur

Fait en deux exemplaires, le : *10/10/2019*

Pour le Prescripteur :

Nom du signataire : *AGNÈS TRAVERSIER*

Qualité : *Maire*

(Signature et cachet)



Pour COM' UNE

Ch. TAILLARD, Gérant

SARL COM' UNE - 560, route de Lambesc - 13840 ROGNES

Tél. 04 42 26 00 12 - Mobile 06 11 57 17 83 - Fax 09 71 70 25 58 - Site web : www.com-une.fr - Email : com-une@orange.fr

SARL au capital de 8000 euros - RCS Salon - SIRET 507 773 117 00019

